

COMRADES
COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE-ACTION SUR
LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX



La mobilisation des droits économiques et sociaux devant le législateur : comment dépasser l'exercice aléatoire ?

*Congrès annuel de l'ACFAS, colloque 457-
La défense collective des droits des
personnes en situation d'exclusion sociale
au Québec : enjeux et perspectives
d'avenir*

Christine Vézina, professeure, faculté de droit,
Université Laval, <https://www.fd.ulaval.ca/notre-faculte/repertoire-du-personnel/christine-vezina>

Chercheuse principale et directrice de la Communauté de recherche-action sur les droits économiques et sociaux (COMRADES)

Plan

- 1. La mobilisation des droits économiques et sociaux (DES) dans l'arène législative à titre de stratégie de défense collective des droits (DCD) des personnes en situation de pauvreté
- 2. La place des droits dans le processus législatif
- 3. La critique de l'irresponsabilité du législateur
- 4. Une illustration par les débats lors de l'étude détaillée du PL-70 et son programme Objectif emploi
- 5. Adapter les stratégies de mobilisation des DES à la boîte noire du législateur

1. La mobilisation des droits économiques et sociaux dans l'arène législative à titre de stratégie de défense collective des droits des personnes en situation de pauvreté

Les droits économiques et sociaux (DES)

- Les droits économiques et sociaux (DES) : des droits marginalisés
- Jurisprudence parcellaire
- Obstacles mais leviers juridiques sous exploités

Mobiliser les droits économiques et sociaux

- Bataille politique pour les organismes de DCD
- Légitimité démocratique du législateur
- Fonder ses analyses et revendications sur les droits
- Mémoires et interventions en consultations générales ou particulières (sur invitation)

Stratégie de défense collective des droits (DCD)

- « [V]ise à produire du changement social pour aider les personnes de groupes opprimés à améliorer leurs conditions d'existence (Sauvé et Provencher, 2017)

Dans l'arène législative

- Stratégie de « coopération-persuasion » (Sauvé et Provencher, 2017)
- Objectif
 - Créer un espace de délibération autour des DES
- Amendements législatifs



2. La place des droits dans le processus législatif

- Évaluation de la conformité = technique juridique qui relève des juristes de l'État
 - Évaluation des risques de recours
 - Peu balisée par la jurisprudence
- Aucune procédure destinée à délibérer explicitement sur les droits
 - Comparativement à la procédure qui s'impose à l'échelle fédérale (art. 4.1 et 4.2 *Loi sur le ministère de la justice*, LRC 1985 ch. J-2)
 - Peu propice à un rôle délibéré et proactif de mise en œuvre des droits

3. La critique de l'«irresponsabilité» du législateur

- Les Chartes lie l'État (art. 32 Charte canadienne et art. 54 Charte québécoise).
- Responsabilité partagée de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits (Mac Donnell, 2016)
- Hypothèse de l'asymétrie entre la prise en compte sérieuse des droits par le législateur et l'intervention judiciaire
 - « scholars have suggested that the more that law-making is influenced by constitutional values, the less courts will interfere with Parliament's will as expressed in legislation. Conversely, the more the executive and Parliament flout their constitutional duties by making policy inconsistent with or in blatant disregard of rights, the less the courts will defer » (MacDonnell, 2016, p 28)
- Impact disproportionné sur les DES : irresponsabilité partagée entre les pouvoirs législatif et judiciaire

4. Une illustration par les débats lors de l'étude détaillée du PL-70 et son programme Objectif emploi

- 54 mémoires déposés par organismes de DCD
- 83 revendications relatives au droit à un niveau de vie « décent » ou « suffisant »
- Près d'une 30aine de revendications fondées sur la Charte dont l'art. 45
- Intervention de la CDPDJ (art. 71 2^e par. al.5 Charte québécoise)
- Débats relatifs à l'art. 45 de la Charte québécoise lors de l'étude détaillée
- Disqualification non justifiée par le ministre responsable



Documenter la « boîte noire » du législateur

Le législateur dans l'écosystème de la responsabilité partagée

L'art. 45 de la Charte québécoise et le sens de la mention « prévues par la loi » (Bosset et Lamarche, 2011)



Bibliographie sélective

- Bosset. Pierre, Lucie Lamarche, « Introduction : Donner droit de cité aux droits économiques, sociaux et culturels » dans Bosset, Pierre et Lucie Lamarche, dir, *Droit de cité pour les droits économiques, sociaux et culturels : La Charte québécoise en chantier*, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2011, 10.
- QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE, Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail, 1re sess., 41e légis., 18 mai 2016, « Étude détaillée du projet de loi n° 70 - Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi », 17h04 (M. Turcotte). → voir p. 40-41
- QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE, Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail, 1re sess., 41e légis., 18 mai 2016, « Étude détaillée du projet de loi n° 70 - Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi », 17h10 (M. Blais). → voir p. 40-41
- Hiebert, Janet. *Charter conflicts: what is Parliament's role?*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2002.
- Jackson. Sarah, *Designing Human Rights Legislation : Dialogue, the Commonwealth Model and the Roles of Parliaments and Courts (2007)* 13 *Auckland U.L. Rev.* 89.
- MacDonnell. Vanessa, « The New Parliamentary Sovereignty » (2016) 21:1 *Rev Const Stud* 13, à la p 21.
- Vézina. Christine, et Hélène Zimmermann, « Un verrou sur la justiciabilité des droits sociaux : Une exploration de la culture juridique des droits de la personne chez les avocats de l'aide juridique et les ONG » (2021) 52:2 *Sociologie et société* 99
- Vézina. Christine, « L'insoutenable légèreté des droits économiques sociaux et culturels » dans Vincent Gautrais (dir.) *L'École de Montréal*, Montréal, Thémis, 2019, 237.

MERCI



COMRADES
COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE-ACTION SUR
LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

